



PRESENTATION DU MICROCREDIT PERSONNEL

Notre association est affiliée à la Fédération Nationale FAMILLES DE FRANCE. .
En tant qu'association familiale, l'association adhère à l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF 77).

FAMILLES DE FRANCE PAYS DE LAGNY a pour objet :

- De faire respecter les intérêts matériels et moraux des familles adhérentes
- De soutenir, valoriser et accompagner la volonté des hommes et des femmes de s'engager dans un projet familial.
- De faire entendre les besoins des familles dans tous les aspects de la vie quotidienne

L'association s'attache à :

- Créer et gérer tous services nécessaires et : défense du consommateur, assistance aux personnes en difficultés et notamment en situation de mal endettement, aide à la rédaction de courrier, bourses aux vêtements, vestiaire.

L'association n'est composée que de personnes bénévoles engagées, motivées et solidaires. L'association propose aux bénévoles de suivre des formations pour mieux répondre aux attentes des familles.

Pour aider les familles et les accompagner dans leurs démarches, les bénévoles de notre association travaillent en étroite collaboration avec les travailleurs sociaux des communes dans lesquelles l'association présente des permanences.

Dans le cadre de ses activités, l'association propose un nouveau service : LE MICROCREDIT PERSONNEL en s'associant au CREDIT MUNICIPAL DE PARIS

PRESENTATION DU CREDIT MUNICIPAL DE PARIS

Le Crédit Municipal de Paris (CMP) est un **établissement public à vocation sociale** qui a été créé en 1637 pour combattre l'usure. Son activité historique est le prêt sur gage, qui consiste à déposer en gage des objets de valeur afin de recevoir un crédit rapidement.

Le dispositif sur le microcrédit personnel en Ile-de-France a été lancé en octobre 2008 par le CMP à la demande de la Mairie de Paris.

Le service au sein du CMP fonctionne avec une équipe de 6 salariés (dont une CESF) et de 20 bénévoles.

**FAMILLES DE FRANCE PAYS DE LAGNY 9 rue Vacheresse 77400 LAGNY SUR MARNE
TEL 01 64 30 21 47**

Courriel : ffpaysdelagny@free.fr ; <http://paysdelagny.familles-de-france-77.overblog.com>

France afin d'accompagner les demandeurs et d'instruire les dossiers. Ce réseau de partenariats comprend des établissements de crédit, des services sociaux, des associations et des Conseils Généraux.

A QUI CE MICROCREDIT S'ADRESSE-T-IL ?

Ce microcrédit est destiné aux personnes habitant ou travaillant en Ile-de-France

- qui ont **un projet à financer**
- qui **ne peuvent accéder** à un crédit amortissable accordé par une banque
- dont le **budget permet le remboursement** d'une mensualité de microcrédit personnel, même minime.

Il n'y a pas de limite d'âge, de condition de santé, de ressources dès lors que le projet entre dans les critères ci-dessous.

Toute personne fichée à la Banque de France peut faire une demande de microcrédit et ces dossiers feront l'objet d'une étude particulière.

A QUOI PEUT SERVIR CE MICROCREDIT ?

Il vise à financer des projets ou des besoins permettant de **favoriser l'insertion sociale, professionnelle ou un mieux-être physique, moral du demandeur.**

Exemples : une formation professionnelle (permis de conduire, formation aide-soignante...), l'achat ou la réparation d'un véhicule, de l'équipement professionnel, l'accès au logement ou à son équipement (mobilier, petits travaux d'aménagement, d'isolation...), des frais de santé (lunettes, soins dentaires...), des événements exceptionnels (liés à un décès, une séparation...).

A QUOI CE MICROCREDIT NE PEUT PAS SERVIR ?

Le microcrédit personnel ne se substitue pas aux aides existantes qui peuvent être demandées comme les AEL (aides extra légales), l'APRE (allocation pour le retour à l'emploi), le FSH (fonds de solidarité habitat), le Secours d'Urgence, l'Allocation Mensuelle ou encore les prêts CAF.

Le microcrédit personnel ne peut pas servir au rachat d'un crédit, ni au règlement d'une dette, ni à une avance de trésorerie, ni à rembourser un découvert bancaire ou des retards de loyer, ni à la création d'entreprise...

**FAMILLES DE FRANCE PAYS DE LAGNY 9 rue Vacheresse 77400 LAGNY SUR MARNE
TEL 01 64 30 21 47**

Courriel : ffpaysdelagny@free.fr ; <http://paysdelagny.familles-de-france-77.overblog.com>

CARACTERISTIQUES DU MICROCREDIT

- Montant de 300€ à 3.000€ (jusqu'à 5.000€ pour des cas exceptionnels)
- Remboursable mensuellement sur une durée de 6 à 36 mois (jusqu'à 48 mois pour des cas exceptionnels)
- Taux d'intérêt de 4%
Bonification du taux d'intérêt : Le Conseil Général de Seine et Marne rembourse la moitié des intérêts en fin de vie de prêt.
- Versement du microcrédit en général au prestataire du service (ex : garage, institut de formation, bailleur...);
- Assurance facultative

Le microcrédit personnel est caractérisé par un **suivi personnalisé** du micro emprunteur durant toute la vie du crédit par le bénévole de l'association. Ce suivi se fait en amont et en aval du décaissement du microcrédit personnel.

FAMILLES DE FRANCE PAYS DE LAGNY 9 rue Vacheresse 77400 LAGNY SUR MARNE
TEL 01 64 30 21 47
Courriel : ffpaysdelagny@free.fr ; <http://paysdelagny.familles-de-france-77.overblog.com>